



# FDCMPP

*Association reconnue d'utilité publique fédérant les CMPP  
(Centres Médico-Psycho-Pédagogiques)*

Dr Richard Horowitz  
Président

Paris le 13/02/2012

Objet : Postes EN dans les CMPP

Monsieur le Ministre,

C'est avec regret que nous constatons que vous n'avez pas répondu à notre demande de dialogue remontant maintenant au 29 juin 2011. Nous avons cependant reçu, le 6 janvier dernier, une lettre signée par votre conseillère, M<sup>me</sup> DEBUCHY, qui semble tirer un trait définitif sur la présence de personnels issus de l'Education Nationale au sein des CMPP. Nous ne pouvons que considérer qu'elle constitue une fin de non recevoir.

Cette réponse nous étonne à plusieurs titres :

- Elle s'inscrit en totale contradiction avec vos propres réponses aux nombreuses questions de parlementaires de tous bords.

Ainsi, pour exemple, à la question écrite n° 100720 de M<sup>r</sup> Jean Christophe CAMBADELIS du 22/02/2011, vous répondiez, fort explicitement, le 24/05/2011 en ces termes :

*« L'article 14 du décret n° 63-146 du 18 février 1963 dispose que lorsque le*

*centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) dispense une rééducation pédagogique spécialisée, individuelle ou collective, il doit s'assurer le concours de pédagogues ou d'éducateurs possédant la qualification requise et justifiant d'une connaissance particulière des déficiences dont les enfants reçus au centre sont atteints. Les CMPP ont ainsi un lien étroit avec l'école. La présence d'un directeur administratif et pédagogique (directeur d'établissement spécialisé « Éducation nationale » titulaire du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée) est donc justifiée. C'est d'ailleurs le cas dans la majorité des CMPP. La contrainte actuelle d'optimisation des moyens du système éducatif n'implique pas de mesures spécifiques dans ce secteur (...). »*

De même, la position de M<sup>me</sup> DEBUCHY ne tient aucun compte du rapport IGAS d'août 2011 intitulé « la prise en charge du handicap psychique » et rédigé par M<sup>me</sup> Fadela AMARA et coll. qui préconise explicitement dans sa recommandation n° 27 de « porter une attention particulière au maintien des effectifs d'enseignants au sein des hôpitaux de jour et des CMPP ».

- Elle semble par ailleurs méconnaître les contraintes et les difficultés de la politique d'inclusion scolaire des enfants handicapés (et plus généralement de l'aide aux enfants en difficultés) telle que la vivent, sur le terrain, parents, enfants et professionnels.

Ainsi, l'articulation entre soins et pédagogie, nécessité réaffirmée par M<sup>me</sup> DEBUCHY ne saurait se résumer, comme elle l'écrit, à quelques simples réunions annuelles à l'initiative du seul chef d'établissement...

Il s'agit au contraire d'un patient travail de suivi bilatéral, individualisé, soigneusement élaboré et quasi quotidien impliquant tous ceux qui œuvrent dans cette articulation : médecins, psychologues, assistantes sociales scolaires et RASED coté école, personnels soignants et pédagogiques coté CMPP.

Il est vrai que le bilan de ces dernières années montre que l'ensemble de ces instances ayant fait l'objet de sévères « coupes claires », la politique officiellement promue par vos services comme par ceux de M<sup>me</sup> Montchamp (laquelle nous l'a pourtant encore louée lors de notre dernière rencontre) devient des plus « théorique ».

Cependant, nous restons, bien sûr, à votre entière disposition pour rediscuter de ces questions.

Notre pays se dirige vers les échéances que notre démocratie prévoit. Dans ce cadre, nous ne manquerons pas, parallèlement, d'interroger l'ensemble des différents candidats sur les options et les moyens qu'ils comptent promouvoir pour aider les enfants et adolescents en difficultés psychiques et (ou) pédagogiques.

Au nom de la FD CMPP, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

D<sup>r</sup> Richard Horowitz